



ROUTIER SPORT ORGANISATION

<http://rso.clubeo.com>

Championnat de France des chauffeurs routiers de cyclisme 2013

06 octobre 2013

62120 AIRE SUR LA LYS

Président : Michel WIDENT
2 allée du Parc
62120 Aire sur la Lys
Tel : 06 60 14 80 99
wident.michel@gmail.com

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Organisation

Le Championnat de France des chauffeurs routiers de cyclisme 2013 est organisé par le Routier Sport Organisation, en collaboration technique du Aire Vélo Club, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Le Championnat est ouvert aux chauffeurs routiers possédant une justification professionnelle (Fimo ou l'équivalent) et employés du transport (bureau, cariste, taxi, ambulanciers, etc ...).

Renseignements : Michel WIDENT, 2 allée du Parc 62120 Aire sur la Lys
Tel. 06.60.14.80.99 Email : wident.michel@gmail.com

Article 2 : Type d'épreuve et Participation :

R1 (Routier 1) : jusqu'à 29 ans

R2 : de 30 ans à 39 ans

R3 : de 40 ans à 49 ans

R4 : de 50 ans à 59 ans.

R5 : de 60 ans et plus

TR1 : jusqu'à 39 ans

TR2 : 40 ans à 59 ans

TR3 60ans et plus

Féminine : de 18 ans et plus

Le dimanche 06 octobre 2013: départ à 10h00 sur un circuit de 6 kms500 à parcourir 10 fois...
pour une distance maximum de 65kms

Le classement se fera selon la catégories d'âges

Article 3 : Engagement

Les bulletins d'engagements sont à retirer sur le site <http://rso.clubeo.com/>. La date limite d'engagement est fixée au 25 septembre 2013. Le prix de l'engagement est fixé à 10 € par coureur par (chèque au nom de Routier Sport Organisation).

Article 4 : Dossards

Permanence le dimanche 06 octobre 2013 de 08h à 09h

Les dossards seront remis après vérification de la licence FFC, ou licence à la journée qui sera faite sur place avec un certificat médical de moins de trois mois, de l'attestation de formation continue obligation de sécurité (Fimo ou l'équivalent) et du prix de l'engagement de 10 € par coureur .

Article 5 : Parcours

- ROUTE : Départ : Dimanche 06 octobre à 10h : Rue de Lille AIRE SUR LA LYS

Article 6 : Modalités de ravitaillement

La zone de ravitaillement est à définir avec l'organisateur à partir du 2^{ème} tour. Pas de ravitaillement dans le dernier tour.

Article 7 : Assistance technique

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le club organisateur au moyen d'un véhicule.

Article 8 : Incidents

Quelque soit sa position dans la course, le dépannage d'un coureur ne sera autorisé qu'à l'arrière du peloton ou du groupe d'échappée et à l'arrêt et à droite de la route.

Article 9 : Délai d'arrivée

Tout coureur isolé, pointé à plus de 15 minutes du peloton principal, doit s'arrêter. Il en est de même pour tout coureur doublé (1 tour).

Article 10 : Discipline

Tout concurrent ne respectant pas les recommandations des commissaires, tout concurrent pris en faute ou agissant de manière non conforme au présent règlement pourra être mis hors course sur décision du Président du Jury des commissaires.

Tout coureur distancé, ou tout groupe isolé, se doit de respecter le code de la route, et notamment de circuler sur le bord droit de la chaussée et respecter la signalisation..

Article 11 : Abandon

Tout coureur qui abandonne doit remettre son dossard au podium.

Article 12 : Réclamations

Les réclamations seront reçues par le jury des commissaires dans les dix minutes suivant l'arrivée. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée. Le jury des commissaires examine le bien fondé des réclamations ; sa décision est sans appel.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Un contrôle anti-dopage pourrait avoir lieu à l'issue de chaque épreuve. Le local sera fléché depuis la ligne d'arrivée.

Article 14 : Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole : les trois premiers du classement R1, R2, R3, R4, R5, TR1, TR2, TR3 Féminines.

Et les transporteurs classés : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} classement sur 3 coureurs du classement général.

Protocole :

ROUTE le dimanche à 13h

Article 16 : Récompenses

Tous les participants se verront remettre un lot suivant leur classement.

Président du Routier Sport Organisation : Michel WIDENT